



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : environnement

Question orale n° 1088

Texte de la question

M. Camille Darsieres attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le projet desastreux d'Electricite de France a la Martinique, consistant a vouloir mener une ligne electrique aerienne haute tension traversant de part en part, dans le sens de la largeur, une ile de 30 kilometres de large, a travers une foret que jamais l'homme n'avait ose degrader, ni avant ni depuis la colonisation. Dans cette foret, patrimoine incomparable, il serait opere une saignee de 25 a 46 kilometres de long, de 16 metres carres d'impact au sol pour une centaine de pylones, sur une hauteur minimale entre les conducteurs et le sol de 6,50 metres. Des lors, de nombreux arbres seront, soit abattus, soit mutilés, tous menaces par l'engouffrement des vents dans la coulee ainsi tracee, lors du passage des ouragans. La vegetation sera necessairement agressee quand il sera procede a des nettoyages ou a l'introduction de materiel de maintenance ou de reparation. Pour bien mesurer l'importance de la degradation qui se prepare et jauger son caractere irreversible, il suffit de considerer le precedent realise en Guadeloupe qui a inspire a un directeur de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) l'avertissement suivant : « lorsqu'elle est detruite, ou meme perturbee, la foret dense humide peut demander des siecles pour se reconstituer. C'est un tresor du patrimoine naturel et culturel antillais qu'il est imperatif de preserver dans toute la mesure du possible », et lui a inspire cette colere contre un « petit Napoleon de bureau... se permettant, d'une signature... d'autoriser la construction d'une ligne electrique haute tension qui traverse de part en part le massif forestier de la Guadeloupe... Il est parti, ayant touche ses primes ; la foret est endommagee a jamais... ». Tout semble etre fait au mepris du plan gouvernemental pour la protection et la mise en valeur des paysages, lequel « reconnaît a la qualite du paysage un role moteur dans la valorisation des territoires et le developpement local », recommande aux entreprises nationales « une volonte d'exemplarite », en citant en exemple « le renforcement de l'effort de dissimulation des reseaux electriques et telephoniques ». C'est pourquoi il lui demande si elle n'entend pas se saisir d'un projet aussi mutilant pour l'environnement sur un aussi petit territoire, dont les elus ont mise sur le developpement touristique. Il aimerait egalement connaitre les dispositions qu'elle compte prendre pour que ce projet qui concerne geographiquement sept communes, et economiquement toute une region et un departement, fasse l'objet d'une reflexion, d'une analyse, d'une concertation aboutissant a une convention expresse entre l'E.D.F. et l'Etat, d'une part, et, d'autre part, les collectivites locales directement et durablement interessees, seule garantie d'une etude approfondie et contradictoire de l'operation a mener, et de la sauvegarde d'un element important du patrimoine martiniquais.

Texte de la réponse

M. le president. M. Camille Darsieres a presente une question no 1088.

La parole est a M. Camille Darsieres, pour exposer sa question.

M. Camille Darsieres. Madame le ministre de l'environnement, ma question concerne un projet d'Electricite de France a la Martinique, qui tend a mener par la voie aerienne une ligne electrique haute tension qui traverserait de part en part, dans le sens de la largeur, une ile de trente kilometres de large.

Le probleme est que cette ligne traverserait une foret que jamais personne n'a ose degrader, necessiterait d'y operer une saignee de vingt-cinq a quarante-six kilometres de long, de seize metres carres d'impact au sol pour

une centaine de pylones, sur une hauteur minimale entre les conducteurs et le sol de 6,50 metres.

Il est evident que, des lors, de nombreux arbres seront abattus, mutilés, ou menacés dans leur croissance par l'engouffrement du vent qui aura été provoqué par la coulée ainsi tracée lors du passage des ouragans. La végétation sera nécessairement agressée quand il sera procédé à des nettoyages ou à l'introduction de matériel de maintenance ou de réparation.

Pour bien mesurer l'importance de la dégradation qui se prépare et jauger son caractère irréversible, il suffit de considérer le précédent réalisé en Guadeloupe dans ces mêmes conditions.

Ce précédent a inspiré à un directeur de l'INRA l'avertissement suivant: «Lorsqu'elle est détruite, ou même perturbée, la forêt dense humide peut demander des siècles pour se reconstituer. C'est un trésor du patrimoine naturel et culturel antillais qu'il est impératif de préserver dans toute la mesure du possible.»

Ce même directeur n'a pas de mots assez durs - et ceci montre combien cette question est importante et l'idée effarante - contre le haut fonctionnaire qui a autorisé la construction de cette ligne électrique haute tension qui traverse de part en part le massif forestier de la Guadeloupe: «Il est parti, ayant touché ses primes; la forêt est endommagée à jamais.»

Tout semble être fait au mépris du plan gouvernemental pour la protection et la mise en valeur des paysages, lequel «reconnait à la qualité du paysage un rôle moteur dans la valorisation des territoires et le développement local», recommande aux entreprises nationales «une volonté d'exemplarité», en citant en exemple «le renforcement de l'effort de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques».

Je demande en conséquence à Mme le ministre de l'environnement si elle n'entend pas se saisir d'un projet aussi mutilant pour l'environnement sur un aussi petit territoire, dont les élus ont mis sur le développement touristique, notamment sur le tourisme vert, pour la partie de l'île précisément concernée, d'un projet qui intéresse géographiquement sept communes, et économiquement toute une région et un département. Ne pense-t-elle pas que ce projet devrait faire l'objet d'une réflexion, d'une concertation aboutissant à une convention expresse entre l'EDF et l'Etat, d'une part, et, d'autre part, les collectivités locales directement et durablement concernées, ce qui serait, à notre sens, la seule garantie d'une étude approfondie et contradictoire de l'opération à mener, et la seule garantie de la sauvegarde d'un élément important du patrimoine martiniquais ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous avez appelé mon attention sur le projet de la ligne à haute tension entre Saint-Pierre et Le Marigot étudié par EDF pour préserver l'approvisionnement des abonnés du nord de l'île en cas de défaillance des autres lignes. Le principe d'un renforcement du réseau ne paraît pas contestable.

Conformément au protocole signé entre l'Etat et EDF en 1992, une concertation s'est engagée sur ce projet.

Lors de la réunion du 19 avril 1996 avec les élus, la présidente de la Société des galeries de géologie et de botanique et le parc naturel régional ont légitimement manifesté leur opposition au projet de ligne aérienne qui traverse la forêt, alors que les autres variantes n'avaient pas été étudiées.

C'est pourquoi les pouvoirs publics, conscients notamment des enjeux environnementaux, ont demandé à EDF d'étudier les autres variantes, le passage en souterrain dans la partie nord et, en liaison avec la DDE, la possibilité d'enfouir les lignes en bordure ou au milieu des routes de la région concernée, et, pour chacune d'elles, de préparer une étude d'impact présentant entre autres un bilan coût-avantage.

Sans préjuger du résultat des études qui vont être menées, je vous rappelle que, conformément à l'article 2 du protocole signé avec EDF, le préfet pourrait, s'il apparaissait que des difficultés subsistent, demander une nouvelle expertise à un cabinet d'étude indépendant, permettant alors un débat contradictoire.

Je suis, pour ma part, tout à fait consciente que la solution aérienne nord causerait des dommages importants, voire irréversibles, au patrimoine naturel et culturel de la Martinique, alors que les communes concernées se sont regroupées pour former un «pays d'accueil» touristique. Des sites classés ou en cours de classement, une réserve naturelle et une réserve biologique domaniale en projet seraient traversées.

La mise en souterrain totale ou partielle, qui a certes un coût très élevé, reste la meilleure solution du point de vue de l'environnement. Il convient donc d'attendre le résultat de ces études.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse que je puis vous fournir aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Je remercie infiniment Mme le ministre pour les assurances qu'elle nous donne. Il est manifeste qu'elle s'est penchée sur le problème et qu'elle comprend nos inquiétudes.

Peut-etre serait-il souhaitable que, une fois arrete un projet, une convention soit, comme je l'ai suggere tout a l'heure, signee entre EDF et l'Etat, d'une part, et, par exemple, la region, qui est chargee du developpement touristique et economique de la Martinique, d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Darsières Camille](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1088

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3284

Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3481

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996